

Ouvertures

L'absinthisme : la faute du docteur Magnan [☆]

Absinthism: the fault of doctor Magnan

Jean-Pierre Luauté^{*}

Médecin, 25, rue de la République, 26100 Romans, France

Reçu le 6 mars 2007 ; accepté le 14 juin 2007

Disponible sur internet le 24 juillet 2007

Résumé

La loi d'interdiction de l'absinthe fut votée, au début de la Grande Guerre, sous le coup de l'émotion à la suite d'une manipulation de l'opinion publique, et de ses représentants à qui l'on avait fait croire qu'il s'agissait d'une boisson qui engendre une folie criminelle. La campagne des abolitionnistes, au-delà de profondes raisons économiques, politiques et morales s'appuyait sur des arguments scientifiques qui avaient pourtant, d'emblée, été contestés. Valentin Magnan en défendant la réalité d'un absinthisme différent de l'alcoolisme a joué un rôle déterminant dans cette campagne. L'enquête historique montre qu'il s'était laissé séduire par une observation particulière et qu'il avait ainsi commis une faute d'inférence. Puis, ayant découvert l'effet hautement convulsivant chez l'animal de l'essence d'absinthe, il s'était convaincu que la boisson elle-même, était responsable d'une comitialité spécifique (alors même que la quantité d'essence y était infime). Sa deuxième erreur paraît provenir de son attachement aux principes de « la médecine expérimentale » par la fausse évidence que lui apportaient les crises convulsives qu'il obtenait facilement avec l'essence. La passion qu'il mit par la suite dans son combat contre l'alcoolisme, dont la progression était foudroyante, et dont la consommation d'absinthe était pour une grande part responsable, ainsi que l'absence de critiques d'un entourage déférent, ne lui permirent jamais de corriger son erreur. L'épilepsie absinthique fut rapidement remise en cause sur des arguments cliniques et de bon sens, tandis que la réalité d'une folie criminelle ne résista pas à une enquête épidémiologique pionnière demandée par Georges Clemenceau.

© 2007 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

[☆] Toute référence à cet article doit porter mention : Luauté JP. L'absinthisme : la faute du docteur Magnan. *Evol psychiatr* 2007;72.

^{*} Auteur correspondant. (J.-P. Luauté).

Adresse e-mail : jean_pierre_luaute@hotmail.com (J.-P. Luauté).

Abstract

The law forbidding absinthe was voted under the stress of emotion at the beginning of the First World War following a manipulation of the public opinion and of his representatives who were made to believe that absinthe was a beverage which caused a criminal madness. Beyond deep economic, political and moral reasons, the campaign of the abolitionists relied on scientific issues which, nevertheless had been challenged from the outset. In defending the reality of an absinthism different from alcoholism, Valentin Magnan played a decisive role in the campaign. The historical survey shows that he let himself be won by a singular case and thus made the mistake of inference. Then, having discovered the highly convulsive effect of the essential oil of absinthe, he convinced himself that the beverage itself was responsible for specific epilepsy (although the amount of the essential oil in the beverage was tiny). His second mistake seems to have come from his commitment to “*médecine expérimentale*” through the false evidence displayed by the convulsive fits he so easily obtained with the oil. The passion he put afterwards in his fight against alcoholism, the progression of which was mainly coming from absinthe consumption, as well as the lack of criticism from his deferential circle, did not allow him to ever correct his mistake. The epileptic absinthism was quickly called into question upon clinical and common sense issues, while the reality of a criminal madness did not resist the pioneered epidemiological investigation asked by Georges Clemenceau.

© 2007 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

Mots clés : V. Magnan ; Absinthisme ; Épilepsie ; Médecine expérimentale ; G. Clemenceau

Keywords: V. Magnan; Absinthism; Epilepsy; Experimental medicine; G. Clemenceau

Le respect que mérite l'œuvre de Valentin Magnan, l'un des pères fondateurs de la psychiatrie française, n'interdit pas de souligner sa responsabilité dans la campagne qui aboutit à une quasi-vérité officielle concernant la nocivité de l'absinthe, vérité qui a été à l'origine de son interdiction. Voici ce qu'écrit à ce sujet Paul Sérieux dans sa biographie parue en 1921 : « en démontrant la grande toxicité de l'essence d'absinthe, il a fourni au législateur un puissant argument pour frapper la liqueur d'absinthe d'un impôt très lourd. C'est en grande partie à Magnan que l'on doit d'avoir vu la Suisse en 1908 et notre pays en 1914 interdire la fabrication et la consommation de l'absinthe » [1]. Le but sera ici de montrer comment des intérêts divergents, et même, on le verra parfaitement contradictoires, ont pu s'allier, grâce aux travaux de Magnan, pour faire accroire à l'opinion publique et à ses représentants que l'absinthe était une boisson alcoolisée qui rend fou et dangereux, et cette affirmation, qui a traversé le xx^e siècle, reste vivace.

Le plan sera le suivant : nous dirons ce qu'était la boisson appelée absinthe, puis nous parlerons de sa toxicité, telle que Magnan la concevait à partir de ses célèbres expérimentations. Précisons immédiatement que pour lui l'absinthe était, avant la boisson qui rend fou et dangereux, celle qui provoque des crises d'épilepsie. L'étude s'appuiera essentiellement sur les documents de l'époque, mais nous signalerons les travaux contemporains qui sont venus confirmer, ou infirmer, les premières assertions.

1. Absinthe et absinthisme

Qu'est ce que l'absinthe ? Le mot absinthe désigne à la fois la plante, la grande absinthe *Artemisia Absinthium* et la boisson, une liqueur aromatique, dont elle est le constituant princi-

pal et obligatoire. La grande absinthe est une plante aromatique herbacée et vivace, de goût très amer, qui pousse dans les régions tempérées de l'hémisphère Nord. C'est une des espèces du genre des armoises qui en compte plus de 300 dont l'estragon et les génépis. Elle appartient à la tribu des anthémidées, à la famille des composées et à l'ordre des astérales. Elle a, comme les autres espèces du même genre, la particularité de fournir une huile volatile, ou essentielle, appelée encore essence, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, qui se trouve surtout dans les sommités fleuries et les feuilles. La teneur et la composition de cette huile diffèrent selon l'origine de la plante (le rendement diminue du nord au sud de l'hémisphère), la date de sa récolte (maximum au moment de la floraison) et le mode d'obtention. La grande absinthe était associée dans la préparation de la liqueur à d'autres plantes : toujours l'anis et le fenouil, mais aussi fréquemment l'hysope, la petite absinthe, la badiane ou anis étoilé, la mélisse, la coriandre, la menthe etc. Il n'existait donc pas une, mais des absinthes et chaque fabricant avait sa recette. La plante a été utilisée dès l'antiquité en raison de ses propriétés médicinales supposées et au Moyen Âge, un vin d'absinthe était préparé à base d'absinthe, d'anis et d'hysope. L'histoire, ou une légende, raconte qu'un médecin français, le docteur Ordinaire, réfugié à Couvet en Suisse pendant la révolution, avait acquis une grande réputation en soignant ses malades avec un élixir à base d'absinthe. À sa mort, la recette fut récupérée par un certain Dubied qui, avec son gendre Henri-Louis Pernod, créa la première distillerie d'absinthe et, dès 1805 ce dernier s'installa à Pontarlier qui devint par la suite la patrie de l'absinthe. La liqueur était préparée de deux manières : soit par distillation après macération des plantes dans l'alcool, soit par simple dissolution à froid des essences dans l'alcool. Plusieurs qualités d'absinthe étaient produites, selon le procédé de fabrication, selon les plantes utilisées, selon la quantité et la qualité de l'alcool, selon le colorant utilisé. Certaines des absinthes, très bon marché, obtenues par simple dissolution et parfois dans des alcools frelatés, étaient des breuvages inquiétants mais défiant l'analyse. Ce que l'on doit retenir, c'est que la boisson appelée absinthe était de l'alcool fort, puisque titrant de 60 à 72°, contenant des extraits de plantes dont l'absinthe, et que l'on buvait la boisson après sucrage (pour atténuer l'amertume) et dilution aqueuse (quatre à cinq volumes). Et la question de la toxicité, telle qu'on se la posera d'emblée, sera de savoir si la boisson possédait une toxicité propre par rapport à son support alcoolique.

Le premier qui introduisit l'idée d'une spécificité c'est-à-dire d'un absinthisme différent de l'alcoolisme fut Motet [2] dans sa thèse de 1859. On se plaint de la qualité des thèses de médecine, celles du passé ne faisaient pas exception : 44 pages pour décrire six observations, et essayer de démontrer qu'il y a « une série de manifestations délirantes qui sont propres à l'agent de l'intoxication ». La démonstration n'est guère convaincante. L'auteur déclare, sans trop insister, que l'ivresse de l'absinthe est ordinairement bruyante, agressive et plus longue que l'ivresse par l'alcool ou les vins et que le *delirium tremens* des consommateurs d'absinthe est suivi d'un état de torpeur. Il signale aussi, dans deux cas, la possibilité de formes convulsives, mais il n'en fait nullement une particularité. D'une façon générale il défend très peu sa thèse de la spécificité puisqu'il écrit : « nous ne faisons pas ici l'histoire d'une maladie nouvelle, ce que nous disons de l'absinthe se rapporte au grand chapitre de l'intoxication alcoolique ». La thèse ne vaut que par l'éloge de l'absinthe « cet étrange breuvage a d'irrésistibles attraits, l'imagination crée ses enchanteresses chimères, d'où naissent les plus ravissantes créations de la littérature et des arts... ». Elle vaut aussi par quelques annotations sociologiques et historiques : il nous est dit que « les Français boivent de l'absinthe en quantité énorme depuis quelques années... qu'elle est acceptée par toutes les classes de la société et que, non

contents de s'empoisonner chez eux, ils sont allés porter dans leurs colonies d'Afrique leur breuvage meurtrier ». Cette thèse fit l'objet un an plus tard d'une recension élogieuse par Legrand du Saule [3] qui certes condamnait vigoureusement l'ivrognerie mais qui, à son tour, évoquait les irrésistibles attraits de « ce gentil poison aux reflets d'émeraude ». Auguste Motet, devint un aliéniste éminent, grand ami de Magnan, membre comme lui de l'Académie de Médecine et il intervint à ce double titre dans son éloge, lors du jubilé de Magnan le 15 mars 1908 [4]. La thèse de Motet ne fit cependant pas l'unanimité. Auguste Voisin la cite dans son article intitulé « De l'état mental dans l'alcoolisme aigu et chronique » paru dans les *Annales Médico Psychologiques* en 1864 [5,6], article rédigé à partir de l'analyse de 37 observations, mais en précisant : « l'absinthisme aigu et chronique ne m'a pas paru se caractériser par des symptômes différents de ceux de l'alcoolisme ; peut-être les troubles mentaux sont-ils plus profonds, plus durables dans le premier cas et observe-t-on plus fréquemment l'état d'abrutissement... mais ce sont des nuances qui ne me paraissent pas nécessiter que l'on crée une catégorie spéciale de troubles mentaux pour les buveurs d'absinthe ». Il n'évoque en aucun cas la possibilité de crises épileptiques spécifiquement liées à l'absorption d'absinthe. C'est Magnan qui introduisit cette idée.

2. Valentin Magnan et l'absinthisme

Valentin Magnan est né à Perpignan, il fit ses études de médecine à Montpellier puis il « monta » à Lyon pour y faire son internat, du moins un premier internat qui dura quatre ans. En 1863, il avait 28 ans, il réussit le concours de Paris et prit son premier poste d'interne à Bicêtre chez Louis-Victor Marcé. Il y avait à Bicêtre deux autres services d'aliénés, celui de Prosper Lucas et celui de Félix Voisin, dans lequel exerçait son petit-fils et neveu, Auguste Voisin déjà mentionné. Il avait réussi le concours de l'internat dix ans avant Magnan et avait, si l'on peut dire, plus de bouteille. Du reste, dès 1865, alors que Magnan était toujours interne, il succéda à son oncle comme chef de service. Il est clair qu'il existait d'emblée une compétition entre lui et Magnan sur le sujet de l'alcoolisme et surtout sur la question des relations entre l'alcoolisme et l'épilepsie, domaine que Voisin connaissait bien car, avant de remplacer Jean-Pierre Falret à la Salpêtrière, il avait eu la charge à Bicêtre pendant deux ans, du service des épileptiques.

En choisissant Marcé comme patron Magnan avait certainement fait un choix judicieux. Marcé était une gloire montante de la psychiatrie française, il avait été reçu premier au concours de l'agrégation dans la promotion de Charcot, de Potain et de Vulpian. Il venait de prendre le service de Bicêtre. C'était un jeune patron, il n'avait que sept ans de plus que Magnan, mais déjà célèbre. Il avait publié en 1862 un « *Traité pratique des maladies mentales* » [7] que Magnan avait bien sûr lu, et dans lequel il signalait dans l'alcoolisme aigu la possibilité d'une ivresse convulsive mais précisait-il, « elle tient plutôt à l'idiosyncrasie du sujet qu'à la quantité et à la nature des boissons ingérées », encore que, ajoutait-il, « elle se déclare plus fréquemment après ingestion de vin nouveau ou altéré par l'addition d'alcool et surtout d'eau-de-vie de grain et de genièvre ». Voilà quel était le contexte dans lequel Magnan fit son observation princeps celle qui constitue le point de départ de sa « faute ». En arrivant à Bicêtre Magnan eut à s'occuper d'un malade dont il publiera l'observation en août 1864 dans l'*Union Médicale* sous le titre « Accidents déterminés par la liqueur d'absinthe » [8,9]. C'est sa première publication. Ce cas, dont il reprendra plusieurs fois le récit lui paraissait exemplaire, voici par exemple ce qu'il écrivait quelques années plus tard [10] : « cet homme se don-

nait en quelque sorte comme sujet d'expérience pour servir à bien démontrer l'action spéciale de l'absinthe ». Il s'agissait d'un ex-pâtissier qui avait pris un commerce de marchand de vin et qui, sobre jusque-là, s'était mis à boire avec ses clients, du vin, de la bière, de l'eau-de-vie, pour faire aller son commerce. Par la suite, nous dit Magnan, il se lança dans l'absinthe « pour se donner du ton », et il en buvait cinq à six verres par jour. Une première crise convulsive se déclara alors qu'il assistait à un enterrement, il fut hospitalisé à Bicêtre le 30 octobre 1863 où il fit un *delirium tremens*. Il en sortit le 23 novembre recommença à boire, surtout de l'absinthe, et fut réhospitalisé le 28 avril 1864 de nouveau pour crises d'épilepsie et hallucinations. Il sortit quelques semaines plus tard, se remit à boire du vin, de l'eau-de-vie et pendant deux mois fut en proie à des phénomènes hallucinatoires. Il dormait mal, tremblait, perdit l'appétit jusqu'à ce qu'il se décidât, pour reprendre des forces, à recourir à l'absinthe, ce qui provoqua aussitôt, nous dit Magnan, de nouvelles crises d'épilepsie. Et Magnan, en rappelant cette observation [10] de conclure : « telle est cette observation, pour ne pas dire cette expérience, le sujet est un homme vigoureux... il commence par des excès de vin et d'eau-de-vie et devient alcoolique ; puis, il s'adonne à l'absinthe et devient épileptique ». Suivant Motet, dont il cite la « bonne thèse inaugurale », Magnan estimait également que le délire particulièrement floride présenté par son malade « est bien celui qui se montre le plus ordinairement chez les ivrognes par l'absinthe ». Mais son travail était plus ambitieux car destiné à montrer comment l'expérience réalisée par la nature pouvait être validée grâce à des expériences réalisées par l'homme. Nous étions en 1864, en plein triomphe de la médecine expérimentale et Sérieux [1] nous apprend que Magnan avait même travaillé dans le laboratoire de Claude Bernard. Le Pr Gley intervenant, en tant que secrétaire général de la Société de Biologie lors du jubilé [4] ne mentionna pas ce point, mais évoqua le « laboratoire de fortune » que Magnan avait installé à côté de son service « où l'on expérimentait avec tant d'allégresse ». Et, citant Claude Bernard, Gley poursuivit : c'était un de « ces sanctuaires de la science médicale » où le médecin « jaloux de mériter ce nom dans le sens scientifique doit, en sortant de l'hôpital, aller pour chercher par des expériences sur les animaux à se rendre compte de ce qu'il avait observé chez ses malades ». Nous ignorons qui eut l'idée, de Magnan ou de Marcé, d'expérimenter sur l'animal pour apporter la preuve scientifique d'un absinthisme spécifique. Qu'observèrent-ils ? On dispose à ce sujet d'abord d'une courte note, signée par Marcé seul, qui fut publiée dans les comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences. La présentation en fut faite le 4 avril 1864 par Claude Bernard en personne [11]. Il connaissait et appréciait Marcé dont il avait loué le premier ouvrage, son célèbre « *Traité de la folie des femmes enceintes* » [12] et il n'avait pu qu'être intéressé par ce sujet car ses propres travaux, de 1864 à 1865, portèrent, presque exclusivement sur les substances toxiques. Marcé déclara en préambule qu'il existait des *nuances symptomatiques très accusées (sic)* qui séparaient l'intoxication alcoolique simple de l'intoxication à l'aide de la liqueur d'absinthe (stupeur, hébétude, hallucinations, affaiblissement intellectuel, survenant avec une extrême rapidité), et que ces différences cliniques permettaient de supposer que l'absinthe exerçait par elle-même une action spéciale, et c'était pourquoi il avait conduit des expériences sur les animaux. Il décrivit ensuite comment, ayant fait absorber de l'essence d'absinthe pure à des chiens et des lapins, il observa à dose suffisante (3 à 8 g) des crises convulsives n'entraînant pas la mort. Donc Marcé revendiquait la paternité des expérimentations mais il ne signalait pas dans sa note, comme caractéristique clinique de l'absinthisme, la survenue de crises d'épilepsie. Le détail des expérimentations sera fourni quelques semaines plus tard par Magnan dans l'article de « *l'Union Médicale* ». Magnan déclare les avoir faites à Bicêtre « sous la direction et pour les recherches particulières de mon excellent maître, M. Marcé ». Il s'agit d'un travail considérable dont

l'objectif était, concernant les crises épileptiques, de faire la part qu'il fallait attribuer à l'alcool, ou aux essences d'absinthe et d'anis. Magnan innocente rapidement l'anis dont il peut introduire jusqu'à 22 g dans l'estomac d'un chien sans provoquer de convulsions, puis il expérimente avec l'essence d'absinthe, seule ou combinée avec de l'alcool. La recherche du résultat, c'est-à-dire de la preuve de la responsabilité de l'absinthe dans l'épilepsie, l'amena à modifier les conditions expérimentales. Ainsi, constatant chez le chien que l'essence d'absinthe introduite directement dans l'estomac était rapidement rejetée par des vomissements ou par des selles, il décida de l'enrober (dans du pain, de la viande, des capsules de gélatine). Dans ces conditions il obtint (expériences du 25 et du 31 mars 1864) les résultats attendus (ceux rapportés par Marcé). En revanche l'absence de vomissements chez le cabiai (un gros rongeur) lui permettait d'obtenir facilement des crises convulsives, lesquelles précédaient le décès de l'animal, qui pouvait alors être vérifié. L'autre volet de l'expérimentation concernait le rôle de l'alcool. Magnan estimait à ce sujet que les phénomènes convulsifs épileptiformes ne s'observent que dans de rares cas et qu'« on ne trouve pas là entre l'effet et la cause ce lien intime que l'on peut saisir pour l'essence d'absinthe ». Des expériences comparatives (du 27 juin 1864) lui permirent aussi de le prouver, ainsi 4 g d'alcool injectés dans l'estomac d'un cabiai à jeun n'entraînèrent que des tremblements tandis que 3 g donnés à un animal équivalent mais additionnés de 2 g d'essence d'absinthe entraînaient des convulsions et la mort. La responsabilité de Magnan nous paraît donc établie en ce qui concerne la caractérisation de l'absinthisme par l'épilepsie. Certes Magnan était conscient de l'écart qui existait entre ses expériences et « les conditions dans lesquelles se trouve l'ivrogne pour l'absinthe », notamment l'utilisation dans ses expériences de doses considérables, mais il renvoyait ce qu'il appelait « les autres côtés de l'expérimentation », à un travail complet à paraître sous « la plume plus autorisée de mon maître ». Ce travail ne vit jamais le jour puisque Marcé décéda brutalement peu après en août 1864. En fin d'article Magnan justifiait ainsi ce qui peut apparaître comme une publication précipitée (compte tenu de la date des expérimentations) : il s'agissait « d'établir d'abord le fait ». Dans un texte publié en 1879, qui est une sorte de profession de foi « Bernardienne », il précisait : « l'observation fournit donc des preuves importantes à l'appui de ces faits, la démonstration pouvant encore laisser des doutes, l'expérimentation physiologique fera cesser toute hésitation » [13]. Nous avons insisté sur cette première publication de Magnan car elle annonce toute une série de travaux qui, sans jamais remettre en cause les constatations initiales, viendront en affiner les résultats. Après le décès de Marcé, Magnan poursuivit ses expériences de façon intensive et systématique, seul puis avec plusieurs collaborateurs dont Hardy, Bouchereau, Laborde. On peut parler d'une débauche d'expérimentations car il eut recours à un très grand nombre d'espèces : chats, chiens, lapins, cochons d'inde, oiseaux, chevaux et il essaya toutes les voies possibles d'introduction. On retiendra l'étude publiée en 1868 intitulée « Épilepsie alcoolique ; action spéciale de l'absinthe : épilepsie absinthique »¹ dans laquelle il estimait que l'alcool n'était épileptogène chez l'homme que lorsque l'intoxication avait déjà déterminé des lésions cérébrales (il reprendra maintes fois cette affirmation) et dans laquelle il constatait que l'alcool n'entraînait chez l'animal que de la sédation et n'était pas convulsivant. En revanche une autre conclusion de cette étude, à savoir que l'alcool combiné à l'absinthe retardait les convulsions, ne sera pas reprise. Magnan, n'étant finalement pas très satisfait de la méthode qui consistait à faire avaler à l'animal des

¹ Magnan V. Épilepsie alcoolique ; action spéciale de l'absinthe : épilepsie absinthique (1868), [14], résumé In : *Exposé des titres et travaux scientifiques du Dr V. Magnan* (1886), ([15], p. 8).

boulettes de pain contenant de l'essence d'absinthe car les résultats n'étaient pas très concluants, procédait plutôt en injectant directement l'essence d'absinthe dans les veines, « moyen facile et rapide pour amener l'attaque épileptique ». Mais il découvrit aussi que chez le cobaye les convulsions pouvaient être très aisément obtenues grâce à la voie hypodermique et il ne se priva pas de cette possibilité dans ses démonstrations publiques. Il entreprit également toute une série de travaux plus fondamentaux destinés notamment à suivre expérimentalement l'action progressive de l'alcool et à déterminer l'implication du cerveau, du bulbe et de la moelle². Il faisait appel aux techniques de pointes ainsi il utilisa l'appareil de Marey pour enregistrer des tracés de crises dans de nouvelles expériences comparant l'alcool et l'absinthe [16].

3. Controverses sur l'absinthisme

Les travaux de Magnan étaient surtout destinés à la Société de Biologie et publiés dans ses comptes rendus. Dès 1866, il demanda à faire partie de cette société qui était devenue « le cénacle des disciples de Claude Bernard » [17]. Il y apporta de 1867 à 1885 les résultats essentiels de presque toutes ses recherches et il en fut deux fois vice-président. En revanche, il publiait peu dans les *Annales Médico Psychologiques*. Il fut pourtant obligé d'intervenir en 1872 lors des séances consacrées à « l'alcoolisme et la séquestration des alcoolisés » et il y rapporta le résultat de ses expérimentations sur le rôle de l'absinthe comme agent de l'épilepsie [18]. Cette communication suscita, lors de la séance suivante [19], plusieurs interventions très critiques. Billod exprima ses réserves, Moreau de Tours estima aussi que la relation épilepsie-absinthe était douteuse au point de vue clinique, mais c'est surtout Auguste Voisin qui, intervenant longuement pour donner son expérience de l'alcoolisme, s'opposa formellement aux conclusions de Magnan. Il rappela son antériorité concernant le sujet puisque ses premières observations dataient de 1858, et il reprit, concernant la toxicité propre de l'absinthe, ses conclusions négatives : « à en juger par les observations, la clinique ne saurait admettre de distinction au point de la forme du délire entre l'alcoolisme produit par le vin, l'eau-de-vie et l'absinthisme », et il ajouta « les liqueurs d'absinthe n'ont pas seules le funeste privilège de provoquer des attaques d'épilepsie ». Il contesta enfin les « procédés d'expérience de Magnan qui ne sont nullement comparables à ce qui se passe chez les buveurs d'absinthe ». Delasiauve intervint dans le même sens « on serait porté à induire des expériences de M. Magnan que, dans ces cas (d'épilepsie) on a affaire à des buveurs d'absinthe. Je crois avec M. Voisin que ce serait exagéré que de convertir ce résultat en règle générale ». L'année suivante Dagonet [20,21] réfuta également « la propriété spéciale et exclusive de l'absinthe à provoquer des convulsions » et il ajouta cette petite phrase, qui pourrait trouver actuellement des preuves biologiques de sa pertinence, « l'expérience clinique nous paraît démontrer le contraire ». Une attaque autrement plus inquiétante pour Magnan provint en 1889 de deux physiologistes lyonnais, Cadéac et Albin Meunier. Dans un premier mémoire lu à l'Académie de Médecine, puis dans un article du *Lyon Médical* [22] ils rapportèrent le résultat de leurs propres expériences d'où il ressortait que la liqueur d'absinthe contenait deux types de toxiques : un groupe épileptisant avec l'absinthe, mais également l'hysope et le fenouil, et un groupe stupéfiant avec l'anis, la badiane, l'angélique, l'origan, la mélisse, la menthe. Ils confirmaient la nature haute-

² Magnan V. Recherche de physiologie pathologique. Épilepsie : alcool et essence d'absinthe (1873), [16], résumé In : *Exposé des titres et travaux scientifiques du Dr V. Magnan* (1886), ([15], p. 11–13).

ment convulsivante de l'essence d'absinthe tout en affirmant que, compte tenu de la composition de la liqueur où elle n'entraînait qu'à dose homéopathique, elle ne pouvait pas, sauf exception, entraîner de crises épileptiques chez les buveurs d'absinthe. Pour en apporter la preuve, ils s'autoadministrèrent en une seule fois un gramme de l'essence d'absinthe utilisée dans ses expériences par Laborde (un des plus farouches défenseurs des thèses de Magnan) cette quantité correspondant d'après leurs calculs à 60 à 200 verres d'absinthe, en fonction de la qualité des absinthes du commerce. Non seulement ils ne constatèrent rien de fâcheux mais ils estimèrent que la liqueur d'absinthe était un stimulant du système nerveux. Prenant le strict contre-pied des affirmations de Magnan, ils estimaient que non seulement l'essence d'absinthe devait être innocentée (et devait même être considérée comme une essence bienfaisante) mais que c'était l'essence d'anis qui était la cause principale des accidents les plus graves ; ils proposaient en conséquence de substituer au mot absinthisme le mot anisisme. La réaction de Laborde d'abord puis de Magnan ne se fit pas attendre.

Le Professeur J.-B.-V. Laborde, un peu plus âgé que Magnan, était devenu un éminent physiologiste, auteur de travaux reconnus en physiologie mais également en pharmacologie, toxicologie et santé publique. C'était un vieil ami de Magnan dont il suivait les travaux depuis le début, autant par conviction que par fidélité à la mémoire de Marcé qu'il considérait comme son bienfaiteur. Il expérimentait avec Ollivier dans le laboratoire de l'école pratique. La riposte fit le sujet d'une vigoureuse réponse à l'Académie de Médecine [23], laquelle les avait chargés d'examiner le travail de Cadéac et Meunier. Leurs principaux arguments furent par la suite repris par Magnan [24]. La plupart des affirmations de Cadéac et Meunier furent réfutées. D'abord Laborde et Ollivier estimèrent que Cadéac et Meunier avaient utilisé non pas une absinthe authentique, mais un produit défectueux et relativement inactif. Magnan dans sa publication de 1893 revint sur ce point et fit état d'un aveu (*sic*) de Cadéac et Meunier reconnaissant que les essences d'absinthe qu'ils avaient utilisées venaient du Midi de la France et étaient moins actives que le produit pris comme étalon par Laborde et Ollivier (en réalité dans cette réponse, Cadéac et Meunier [25] maintenaient toutes leurs affirmations). Laborde et Ollivier insistaient aussi sur l'extrême variabilité de composition des absinthes du commerce « dont certaines n'ont de l'absinthe que la couleur et le nom » et sur la nécessité de n'expérimenter qu'avec un produit étalon. Concernant les plantes faisant partie du groupe épileptisant Laborde et Ollivier estimaient que la caractérisation de l'hysope comme l'un des plus puissants épileptisants était « erronée et exagérée » (*sic*). Magnan [24] se montrera moins affirmatif et il fera état de nouvelles expériences, réalisées dans le laboratoire de Laborde, où il avait établi que cette essence était quatre à cinq fois moins active que l'essence d'absinthe. Il signalera aussi que s'il ne s'était pas occupé de cette essence dans ses expériences de 1864, c'est qu'elle n'entraînait pas dans les diverses formules de liqueur d'absinthe qui leur avaient été communiquées (à Marcé et à lui). Laborde et Ollivier, puis Magnan, rejetaient formellement les accusations portées contre l'anis en rappelant l'expérience princeps de Magnan, c'est-à-dire les doses énormes que l'on pouvait introduire dans l'estomac d'un chien sans rien entraîner de grave. Enfin Laborde et Ollivier, puis surtout Magnan après de nouvelles expériences [24], estimaient qu'en aucun cas on ne pouvait ranger l'essence de fenouil dans le groupe des épileptisants.

4. Données biologiques actuelles

Dans un précédent travail [26] nous avons résumé les principales études pharmacologiques et toxicologiques concernant l'essence d'absinthe (c'est-à-dire surtout du principe actif d'*Artemisia Absinthium* : la thuyone) et des autres huiles essentielles (notamment de l'hysope)

entrant dans la composition du breuvage. On retiendra que l'essence d'absinthe est extrêmement convulsivante chez l'animal mais qu'elle l'est également chez l'homme. Dans un cas rapporté chez un internaute, 10 ml suffirent à entraîner des crises tonico-cloniques, une rhabdomyolyse et une insuffisance rénale sévère [27]. L'hysope est aussi actuellement considérée comme très convulsivante, car riche en cétones terpéniques voisines du camphre et plusieurs cas d'intoxications par absorption d'essences (d'huiles essentielles) ont été publiés avec chaque fois apparition de crises tonico-cloniques [28]. Il y aurait donc beaucoup à dire sur l'autoexpérimentation de Cadéac et Meunier, et on peut se demander, avec Laborde, ce qu'ils avaient réellement absorbé. Leur mise en cause de l'essence d'anis ne tient pas non plus. Son principe actif : l'anéthole est un constituant important, non seulement de l'anis et de la badiane, mais également du fenouil (contrairement à la place qu'ils lui assignaient dans leur classification). Surtout l'étude des isomères de l'anéthole réalisée en 1967 par Boissier et al. [29] leur a permis de constater que « le transanéthole, qui entre dans la composition... des boissons alcoolisées anisées, et le cisanéthole qui n'y existe qu'à l'état de traces, ne semblent pas susceptibles d'exercer dans ces conditions d'absorption une action toxique ou pharmacologique au niveau du système nerveux central ». De plus Boissier et al. ont constaté que le transanéthole possédait des propriétés anticonvulsivantes incontestables expliquant peut-être la constatation paradoxale faite par Dagonet... Et enfin, nous avons maintenant l'expérience de décennies d'utilisation massive des boissons anisées (pastis) qui n'a pas permis de constater une toxicité spécifique, c'est-à-dire un « anisisme ». Cela dit, les travaux de Cadéac et Meunier et surtout leur autoexpérimentation eurent un grand retentissement et renforçaient les doutes de certains cliniciens concernant la réalité d'un absinthisme convulsivant spécifique.

5. La « Faute » du Docteur Magnan

Pour préciser en quoi elle consiste, nous dirons qu'elle est double. D'une part, Magnan a construit sa description de l'absinthisme à partir d'un cas anecdotique, c'est le piège élémentaire de l'induction ou de l'inférence causale. D'autre part, et la faute est différente, ses expériences ne prouvaient rien car il existe un fossé entre une absorption directe d'essences et la consommation de liqueurs les contenant. Or, la preuve de son hypothèse concernant la séméiologie de l'absinthisme, c'est-à-dire l'existence de crises d'épilepsie spécifiques, pouvait fort bien être apportée par la clinique, du moins par une branche de la clinique qui s'appelle l'épidémiologie et qui s'appuie sur l'outil statistique. Certes Magnan et Bouchereau [30] avaient bien tenté d'utiliser la statistique en recensant tous les alcooliques entrés au bureau de l'admission à Sainte-Anne pendant quatre mois en 1870 et en comparant les chiffres à ceux des quatre mois correspondant en 1871 mais la période de la Commune n'était pas la plus favorable, les chiffres recueillis étaient très faibles et il ne leur fut pas possible d'isoler un groupe de buveurs d'absinthe exclusifs, ou prépondérants. À la décharge de Magnan il faut souligner que son maître Claude Bernard professait à l'encontre de la statistique une opposition étonnante, l'accusant « de ne jamais donner que des résultats empiriques et d'être incapable de donner des résultats scientifiques » [31]. Mais Claude Bernard n'était pas un clinicien, il recherchait des vérités scientifiques. Ainsi, estimait-il : « Ce qui distingue le savant, ce n'est pas de faire des découvertes, auxquelles le hasard peut avoir sa part, c'est de trouver la loi des phénomènes »³. Il nous apparaît que Magnan avait adopté, concernant la question de

³ Bernard C, cité par Jean Bernard, préface, In : Zola E. *Le docteur Pascal* ([32], p. 9).

l'absinthe, la posture du savant et que sa vraie découverte (faite avec Marcé) fut celle de la toxicité de l'essence d'absinthe. Mais en réalité le besoin d'une étude statistique ne se dégageait nullement des « faits ». Comme le remarqua un peu plus tard le Professeur Joffroy (qui, après Ball, avait été, encore une fois, préféré à Magnan comme titulaire de la chaire des Maladies mentales) et qui, lui aussi, menait d'importants travaux sur l'alcoolisme : « il suffit de regarder autour de soi pour se rendre compte que la proportion des épileptiques est infime relativement au nombre colossal des buveurs d'absinthe » [33]. Dans cet article très critique le nom de Magnan n'est même pas cité. Joffroy avait montré combien était minime la quantité totale des aromates dans les absinthes de consommation⁴. Ses travaux furent largement repris dans le « *Traité de l'alcoolisme* » de Triboulet et al. de 1905 dont il avait écrit la préface [34]. Ceux réalisés par Magnan et son école y étaient ainsi qualifiés : « résultats contradictoires... dépourvus de cette précision mathématique à laquelle doit tendre toute expérimentation... appartenant au chapitre de la physiologie (*sic*) ». Le *Traité* rapportait également une des conclusions des expériences de Lalou, réalisées en 1903 au laboratoire de physiologie de la Sorbonne⁵ : « au point de vue de l'intoxication aiguë, les solutions alcooliques d'absinthe du commerce, doivent leurs effets presque exclusivement à l'alcool ». Pour clore le débat il suffit de se reporter à Magnan lui-même et à sa dernière publication, celle qu'il présenta avec Fillassier au premier Congrès d'eugénique à Londres en 1912 [35]. Elle concerne l'alcoolisme en général et porte sur les 113 000 entrées du service de l'admission depuis 1867, c'est-à-dire pendant 45 années. Les auteurs signalent honnêtement, par exemple pour l'année 1908, que l'absinthisme proprement dit ne représente que trois cas masculins sur les 699 alcoolisés des deux sexes.

Les adversaires de Magnan ne pouvaient guère aller plus loin dans leurs critiques et ne tenaient probablement pas à prendre l'opinion publique à témoin. Magnan, du fait de ses qualités professionnelles et humaines, jouissait en effet d'un grand prestige et il était entouré d'élèves et de collaborateurs vigilants (dont la déférence a dû jouer un rôle dans son aveuglement). Il est intéressant de lire à cet égard la contribution de Mignot, un des auteurs du *Traité* [34], à l'hommage rendu en 1935 à Magnan à l'occasion de son centenaire par les *Annales Médico Psychologiques*. Mignot [36] qui était chargé de traiter des études de Magnan sur l'alcoolisme estime que ces études « resteront une des parties les plus admirables de son œuvre ». Il réussit à passer le mot absinthisme sous silence et, comme Sérieux, crédite Magnan de l'interdiction de l'absinthe « seule mesure qui ait été prise en France contre l'intoxication nationale ».

Nous n'avons pas encore parlé du deuxième symptôme de l'absinthisme selon Magnan, c'est-à-dire de la précocité d'apparition d'un délire, accompagné de réactions particulièrement violentes et dangereuses et suivi d'un état d'inconscience. Là aussi Magnan eut recours à la méthode expérimentale et l'animal fut mis à contribution « ainsi dans une expérience, 12 minutes après une attaque (d'épilepsie) on voit le chien se dresser le poil hérissé, l'aspect courroucé, il dirige son regard vers un point... il aboie avec rage, il se livre à un combat furieux... comme pour saisir l'ennemi » [10]. Il faut dire que Magnan n'insista pas sur ce genre de preuves et que cet argument ne fut pas utilisé par ses partisans. Même à l'époque, la pertinence d'une telle preuve d'hallucinations par l'expérimentation animale aurait été mise en cause.

⁴ Joffroy A., Serveaux, cités par Mathieu In : *Traité de l'alcoolisme* (1905) ([34], p. 80).

⁵ Lalou. Contribution à l'étude de l'essence d'absinthe et de quelques autres essences (1903) cité par Mathieu In : *Traité de l'alcoolisme* (1905) ([34] p. 81).

6. Magnan et la croisade contre l'absinthe

Magnan fut obligé de tenir compte des critiques que l'absinthisme soulevait. En tout cas c'est vers cette époque qu'on le voit devenir un ferme adversaire de l'alcoolisme, dont la progression était foudroyante, et dont la consommation d'absinthe en était en grande partie responsable et, du fait de ses travaux et de sa notoriété, il se trouva propulsé à la tête de la campagne qui se développa dans l'opinion pour l'interdiction de l'absinthe. Derrière lui se trouvait la majorité du corps des aliénistes et de nombreux médecins (probablement par militantisme antialcoolique) ils constituaient la référence scientifique de ce qui prit l'allure d'une croisade. Celle-ci rassemblait bien d'autres troupes : des militaires inquiets d'un risque de « dégénérescence de la race » et du nombre croissant de réformés (jusqu'à 30 % dans des régions de la Seine-Inférieure et 55 % dans l'Orne), des ecclésiastiques et, surtout, des viticulteurs mécontents de la concurrence et qui voyaient d'un mauvais œil la mévente de leur produit alors que celle de l'absinthe prospérait. Ils constituaient un puissant groupe de pression. En 1906 la Société Nationale d'Agriculture votait un vœu demandant « au nom du vin la prohibition de l'absinthe », et en 1907 fut organisée une grande manifestation nationale au Trocadéro dont les mots d'ordre étaient « pour le vin contre l'absinthe » et « travailler contre l'absinthe c'est travailler pour les vigneron affamés ». Les puissantes ligues antialcooliques intervenaient massivement, pour elles l'absinthe était l'ennemi absolu qu'il fallait abattre. Dans une étude bien documentée, Prestwich [37] signale que lors des réunions publiques on n'hésitait pas à mettre en scène les expériences de Magnan en injectant de l'essence d'absinthe à des lapins et cochons d'Inde qui mouraient peu après dans d'effrayantes convulsions. Les instituteurs se chargèrent des enfants et on trouve encore des panneaux illustrés décrivant à leur intention les ravages de l'absinthe et de l'alcool. Le gouvernement fut saisi, dès la fin du XIX^e siècle, de la question de l'interdiction de l'absinthe par des parlementaires de tous bords mais surtout par des socialistes qui voulaient protéger la classe ouvrière (certains d'entre eux avaient comme projet la prohibition totale de l'alcool). L'avis de l'Académie de Médecine fut sollicité et celle-ci créa en 1902 en son sein une commission dite de l'alcoolisme (elle était composée de sept membres dont Magnan, Motet, Laborde rapporteur) qui devait se prononcer sur la toxicité des boissons à essences. Certes la commission avait condamné l'ensemble de ces boissons, avec en tête l'essence d'absinthe « la reine des poisons de ce genre », mais la condamnation portait aussi sur le support alcoolique commun de ces boissons. On peut lire dans « L'absinthe, histoire de la fée verte » de M.-C Delahaye⁶ un résumé des discussions très animées qui eurent lieu au sein de cette commission et on trouve dans le même ouvrage un aperçu des débats, de très haute qualité, qui se déroulèrent au Parlement. L'absinthe n'était pour sa part défendue que par les représentants des départements producteurs, essentiellement le Doubs, qui refusaient qu'elle serve de victime expiatoire à la lutte antialcoolique. Ils faisaient valoir la ruine de toute une région, la mise au chômage de milliers d'ouvriers, des indemnités colossales à payer, sans compter la perte pour l'État d'importantes ressources fiscales. Ils furent entendus sur ce plan et le gouvernement par la loi de finances du 30 janvier 1907 trouva un compromis astucieux en imposant sur les boissons spiritueuses une taxe de 50 F par hectolitre d'alcool (l'impôt très lourd dont parle Sérieux) en même temps qu'il proposait l'emploi exclusif pour la fabrication de l'absinthe, d'alcool provenant de la distillation du vin. Mais la question de l'absinthisme, dont la spécificité, pour l'opinion publique, n'était

⁶ Delahaye M.C. L'absinthe, histoire de la Fée verte (1983) [38]. Primé par l'Académie de Médecine en 1986.

plus représentée que par l'accès de folie dangereuse, soudaine et suivie d'amnésie, n'avait pas été résolue. Elle le fut, ou aurait dû l'être, grâce à une initiative originale du président du conseil et ministre de l'Intérieur Clemenceau qui, dès sa prise de fonction en octobre 1906, avait été saisi par le groupe antialcoolique du parlement de la question de l'absinthe.

Clemenceau était un vieil ami de Magnan et il tint à assister à son jubilé. À cette occasion, Magnan [4] lui rappela leurs premières rencontres à Bicêtre en 1864. Il ne précisa pas qu'ils avaient passé le même concours d'internat où il avait été brillamment reçu alors que Clemenceau n'avait été nommé qu'avant dernier dans la liste des provisoires (Clemenceau abandonna rapidement la voie des concours puis, plus tard celle de la médecine). Influencé par son père, il s'était choisi comme patron de thèse Charles Robin, matérialiste convaincu, ami de Littré, disciple d'Auguste Comte (c'est sous son impulsion que fut fondée la Société de Biologie). Charles Robin qui avait consacré un article à l'analyse du cours de philosophie positiviste, dû apprécier que Clemenceau ait traduit l'opuscule que Stuart Mill avait consacré au père du positivisme [39]. Clemenceau qui était allé rendre visite à Stuart Mill avait aussi décidé de traduire son imposant « *Système de logique* », mais il s'arrêta après le premier tome quand il s'aperçut qu'il avait été devancé. Il connaissait donc à fond les questions que Mill soulevait au sujet de l'induction et des conditions qui la rendaient soit fautive, soit légitime, et cela indépendamment du nombre des faits observés. Clemenceau qui était un positiviste scientifique, et qui comme Magnan ne buvait pratiquement pas, était également un adversaire résolu de l'alcoolisme, mais il ne mettait dans ce combat nulle passion. On peut lire dans « *Le grand Pan* » [40] l'article très révélateur de ses positions qu'il rédigea après avoir assisté à Bâle à un congrès antialcoolique. Certes, il y défendait les arguments de la raison et de la démonstration scientifique : « les procédés de l'induction et de la déduction », mais il plaidait aussi pour « cette part d'absurdité » qui rend la vie supportable et, loin des condamnations vertueuses, il considérait l'alcool d'abord comme un remède (certes perfide car conduisant à la dépendance) mais guère différent du haschich et de l'opium. Il s'interrogeait aussi sur la possibilité d'éliminer de la fabrication les essences toxiques « puisque l'alcool éthylique demeure avec son action destructive ». Plus tard, préfaçant une thèse consacrée à l'alcoolisme [41], il se montra toujours sceptique par rapport au compromis qui se préparait alors et qui était d'autoriser des absinthes sans thuyone. Mais nous anticipons, il faut revenir à l'année 1907. Clemenceau se trouvait alors confronté aux partisans et aux adversaires de l'absinthe, à ces derniers surtout, qui continuaient à réclamer à cor et à cri son interdiction. Voulant probablement se faire une idée objective sur la toxicité psychiatrique de l'absinthe, il demanda qu'une enquête soit réalisée sur tous les malades hospitalisés dans les asiles afin de décrire très précisément le département dans lequel chaque aliéné alcoolique avait contracté ses habitudes et la nature de la boisson qu'il consommait le plus. C'était une étude épidémiologique pionnière. L'exploitation statistique des résultats ne permit pas d'établir une corrélation entre folie alcoolique et consommation d'absinthe, bien au contraire c'est dans les départements où l'on buvait le moins d'absinthe (le Morbihan, la Mayenne, la Somme) qu'il y avait le plus d'aliénés alcooliques et inversement dans les départements gros consommateurs (Bouche-du-Rhône, Var) qu'il y en avait peu. Clemenceau avait également demandé, début juin 1907, et de toute urgence, que l'on examinât particulièrement, sur le plan de l'aliénation et sur celui de la criminalité, la situation dans l'arrondissement de Pontarlier, fort consommateur d'absinthe. Le parquet transmet les résultats qui furent présentés au public l'année suivante par Couleru, procureur de la République à Pontarlier, dans un ouvrage dont le titre traduit le sentiment d'injustice qu'avait ressenti le magistrat devant cette suspicion concernant sa région « *Au pays de l'absinthe y est-on plus criminel qu'ailleurs, ou moins sain de corps et d'esprit ? Un peu de statistique SVP* »

[42]. Couleru commentait en ces termes les résultats de l'enquête « dans la région de Pontarlier, centre même de la fabrication des absinthes, les phénomènes pathologiques et les désordres imputés à l'action de cette boisson sont moins sensibles que dans les départements où l'on consomme en grande quantité l'alcool sous d'autres formes ». Et, quant à la criminalité, il établissait qu'il y avait bien, pendant la période 1876–1906, une corrélation entre la progression de la consommation d'absinthe et la marche de la criminalité mais une corrélation négative puisque la criminalité avait diminué de moitié. En conclusion il estimait avoir démontré l'inexactitude, pour l'arrondissement type de Pontarlier, du fameux aphorisme « l'absinthe rend fou et criminel ». Couleru, et le célèbre polémiste Yves Guyot qui préfaçait son livre, crurent alors que les arguments de la raison l'avaient emporté et que la question de l'absinthisme avait été résolue, c'est-à-dire que l'absinthisme n'existait pas. Guyot dans sa préface indique ainsi avec satisfaction qu'au vu du résultat de l'enquête menée à Pontarlier, la commission de la chambre avait, par neuf voix contre cinq, repoussé la proposition d'interdiction de l'absinthe et il en profitait pour fustiger les ligues antialcooliques qui dissimulent certaines vérités : « en vertu d'une sagesse supérieure qu'ils considèrent comme leur donnant sur leurs concitoyens un droit d'origine mystérieuse... comme certains sacerdoxes, ils disent qu'il y a des vérités qu'il faut cacher au peuple ». C'était méconnaître la détermination des adversaires de l'absinthe qui avaient trouvé dans des faits divers, et il faut souligner ici le rôle de la presse populaire des arguments de nature émotionnelle qui firent autrement mouche. Sérieux signalait que la Suisse, patrie de l'absinthe, l'avait interdite la première. C'est effectivement en 1908 qu'une votation interdit la fabrication d'absinthe dans la confédération à la suite d'une campagne de presse qui s'était emparée d'un fait divers attribué à l'absinthe : le meurtre dans le canton de Vaud en août 1905 par un certain Lafray, alcoolique notoire, de sa femme enceinte et de ses deux filles, lui-même ayant tenté de se suicider en retournant son fusil contre lui (il se fracassa la mâchoire). Il était aussi rapporté que se réveillant quelques heures plus tard il n'avait aucun souvenir de ses actes. Reconnu coupable d'un quadruple meurtre il se pendit dans sa cellule. Cette affaire fut présentée comme un crime typiquement lié à l'absinthe, alors qu'il s'agissait d'un buveur éclectique. Des histoires de ce type avaient fait basculer l'opinion publique qui avait été convaincue de la nocivité de l'absinthe. À titre anecdotique, certains buveurs eux-mêmes dans la région Parisienne commandaient non pas une absinthe mais une « correspondance » sous-entendu un aller pour Charenton [38]. Le coup de grâce contre l'absinthe fut porté également sous le coup de l'émotion en août 1914, dès l'entrée en guerre contre l'Allemagne, quand des généraux interdirent de vendre de l'absinthe aux militaires. Mais les mesures de fabrication, de vente et de consommation, qui avaient été entérinées par le ministre de l'intérieur, n'étaient valables que pour la durée de la guerre. C'est pour les rendre définitives qu'une loi interdisant l'absinthe et ses similaires fut votée dans un grand élan patriotique par un parlement unanime le 16 mars 1915. Cette loi n'a pas été abrogée en France, (elle vient de l'être en Suisse) alors que depuis quelques années l'on fabrique, vend et consomme, des boissons à base d'absinthe.

7. Situation actuelle. Conclusion

Le retour de l'absinthe s'explique par le fait que la loi de 1915 ne précisait pas quels étaient les similaires auxquels elle devait également s'appliquer. Il fallut attendre un décret (du 2 novembre 1988), destiné à aligner les normes alimentaires françaises sur les recommandations de l'OMS et du conseil de l'Europe, pour que soient précisés les critères (essentiellement les taux de thuyone) définissant ces similaires ; et le paradoxe, c'est qu'il revint à Claude Evin,

ministre de la Santé, de les cosigner. Les boissons actuelles baptisées absinthe ont reçu les autorisations nécessaires car elles respectent tous ces critères, à savoir concernant la thuyone, un taux inférieur à 35 mg/l, c'est-à-dire très inférieur aux taux des absinthes traditionnelles qui allaient de 2,86 à 3,50 pour un litre d'absinthe à 72° [38]. Du moins c'est ce que l'on croyait, car une étude récente a montré qu'une Pernod authentique de 1935 (l'Espagne avait encore longtemps autorisé la fabrication de l'absinthe) n'avait un taux de thuyone que de 1,8 mg/l et que dans des absinthes produites selon des recettes traditionnelles, pour les besoins de la cause, les taux de thuyone étaient indétectables ou extrêmement faibles [43].

La « faute » de Magnan a été mise sous le boisseau. Ainsi, dans un article louangeur de Chazaud [44], où il en fait le plus grand aliéniste de l'époque, pas un mot n'est dit de la clinique de l'absinthisme selon Magnan. Chazaud, en revanche, est bien obligé de parler des thèses eugéniques que défendait Magnan à propos de la descendance des alcooliques, c'est-à-dire de leur présumée dégénérescence, mais à juste titre il refuse de le juger en fonction de notre époque, et des crimes qui ont été commis depuis au nom de l'eugénisme. Magnan serait d'après Chazaud, en raison de sa description des « bouffées délirantes » et du « délire chronique systématique », un représentant, avant la lettre, de « l'exception française ». Il le fut aussi, croyons-nous, pour s'être rangé du côté du rationalisme Cartésien puis « Bernardien », face à l'empirisme et au pragmatisme médical anglosaxon (et à la statistique), selon l'opposition doctrinale que Haustgen [45] retrouve, au fil des époques, en médecine et particulièrement en psychiatrie. Il est intéressant de remarquer à ce sujet que le plus remarquable succès remporté par la médecine statistique : la démonstration par Richard Doll en 1954 du lien unissant le tabac et le cancer du poumon, ait été issu des travaux d'un méthodologiste non médecin, Bradford Hill. Point n'était besoin non plus, au temps de l'absinthe, d'être un grand médecin ou un savant pour percevoir « l'erreur de méthode » commise par Magnan et ses partisans. C'est cette erreur qu'Yves Guyot reprocha un jour à son ami Laborde qui l'avait invité à assister à une expérience, apparemment conclusive sur un cobaye, et Yves Guyot de lui préciser « Il n'y a pas de rapport entre le petit cobaye (200 g) auquel vous injectez un gramme d'essence d'absinthe et l'individu qui boit un verre d'absinthe diluée, même tous les jours » [46].

Magnan était un expérimentateur acharné et courageux, et son vieil ami le Professeur Boucharde dans son hommage [4] raconte avec humour ses démêlés avec la justice anglaise qui l'avait condamné à une peine de prison, à la demande de la SPA, quand il était allé expérimenter en public outre-Manche [47]⁷. Mais il était encore plus un grand clinicien et un admirable descripteur. Il faut ici rappeler que Zola a écrit « *l'Assommoir* » après avoir soigneusement lu, sur les conseils de Motet⁸, l'ouvrage de Magnan « *De l'alcoolisme, des diverses formes de délire alcoolique et de leur traitement* » [49], paru l'année précédente, ouvrage qu'il recopie

⁷ Dans cet article Magnan, après avoir décrit plusieurs cas pittoresques d'aliénés défenseurs des animaux, rapporte ainsi la mésaventure qui lui advint lors du congrès de Norwich en 1874 « au moment où je me disposais à répéter les expériences sur l'action comparative de l'alcool et de l'absinthe, la salle fut envahie par plusieurs individus, à la tête desquels se trouvait un véritable énergumène qui, l'œil étincelant, le visage injecté, vint avec un couteau couper le lien qui retenait l'une des pattes d'un chien. Il se disposait à continuer quand je l'écartai doucement et priai deux assistants de le maintenir, absolument comme j'ai l'habitude de le faire pour certains aliénés agités ». « Le cénacle des disciples de Claude Bernard », et le Maître lui-même, dont les expérimentations sur l'animal lui avaient fait subir pendant des années les attaques de sa virulente et querulente Fanny, durent apprécier cette charge contre les antivivisectionnistes.

⁸ Motet A. Lettre à Zola du 8 novembre 1875. In : Zola E. *Les Rougon Macquart*, présenté par H. Mitterand, ([48], p. 1553–1555).

parfois mot à mot. Magnan restera pour la postérité comme un fougueux adversaire de l'alcoolisme, c'est-à-dire de « l'absinthisme » puisque la toxicité de l'absinthe d'autrefois, comme des absinthes actuelles, paraît essentiellement due à leur support alcoolique.

Remerciements

Nous remercions vivement pour les précisions qu'ils nous ont apportées : M. N. Delorme des amis du musée Claude-Bernard de Saint-Julien (69), M. Guy Gauthier, le Dr P. Péron-Magnan.

Références

- [1] Sérieux P. P.V. Magnan sa vie, son œuvre. Paris: Masson; 1921.
- [2] Motet A. Considérations générales sur l'alcoolisme et plus particulièrement des effets toxiques produits par la liqueur d'absinthe [thèse]. Paris. 1859.
- [3] Legrand du Saule. Bibliographie. Considérations générales sur l'alcoolisme et plus particulièrement des effets toxiques produits par la liqueur d'absinthe par M. le docteur Auguste Motet. *Ann Med Psychol (Paris)* 1860;9: 634–7.
- [4] Jubilé du Dr V. Magnan. 15 Mars 1908. Paris: Imprimerie Lahure; 1908.
- [5] Voisin A. De l'état mental dans l'alcoolisme aigu et chronique. *Ann Med Psychol (Paris)* 1864;III:1–32.
- [6] Voisin A. De l'état mental dans l'alcoolisme aigu et chronique. *Ann Med Psychol (Paris)* 1864;IV:1–66.
- [7] Marcé LV. *Traité pratique des maladies mentales*. Paris: Baillière et fils; 1862.
- [8] Magnan V. Accidents déterminés par l'abus de la liqueur d'absinthe. *Union Médicale* 1864;93:227–32.
- [9] Magnan V. Accidents déterminés par l'abus de la liqueur d'absinthe. *Union Médicale* 1864;94:257–62.
- [10] Magnan V. Étude expérimentale et clinique sur l'alcoolisme. Alcool et absinthe. *Épilepsie absinthique*. Extrait du recueil de médecine vétérinaire. Paris: Renou et Maulde; 1871.
- [11] Marcé LV. Sur l'action toxique de l'essence d'absinthe. *C R Acad Sc* 1864;58:628–9.
- [12] Marcé LV. *Traité de la folie des femmes enceintes, des nouvelles accouchées et des nourrices, et considérations médico-légales qui se rattachent à ce sujet*. Paris: Baillière et fils; 1858.
- [13] Magnan V. De l'action comparative de l'alcool et de l'absinthe. Paris: Imprimerie Nationale; 1879.
- [14] Magnan V. *Épilepsie alcoolique ; action spéciale de l'absinthe : épilepsie absinthique*. *C R Seances Memoires Soc Biol* 1868;5:156.
- [15] *Exposé des Titres et Travaux Scientifiques du Dr V. Magnan*. Paris: Imprimerie Pillot et Dumoulin; 1886.
- [16] Magnan V. *Recherche de physiologie pathologique. Épilepsie : alcool et essence d'absinthe*. *Arch Physiol Norm Pathol* 1873;5:115–42.
- [17] Schnitter C. *La Société de Biologie. Les rapports de Claude Bernard avec cette société savante : histoire d'une conversion physiologique*. *Hist Sci Med* 1992;31:225–32.
- [18] L'alcoolisme et la séquestration des alcoolisés. Séance du 29 avril. *Ann Med Psychol (Paris)* 1872;II:134–5.
- [19] L'alcoolisme et la séquestration des alcoolisés. Séance du 27 mai. *Ann Med Psychol (Paris)* 1872;II:240–59.
- [20] Dagonet H. Pathologie de l'alcoolisme au point de vue de l'aliénation mentale. *Ann Med Psychol (Paris)* 1873;I: 187–240.
- [21] Dagonet H. Pathologie de l'alcoolisme au point de vue de l'aliénation mentale. *Ann Med Psychol (Paris)* 1873;I: 369–426.
- [22] Cadéac C, Meunier A. Contribution à l'étude de la liqueur d'absinthe. *Lyon Med* 1889;62:456–60.
- [23] Laborde JV. De l'absinthisme. Étude physiologique de la liqueur d'absinthe et des essences qui entrent dans sa composition. Rapport à l'Académie de médecine, séance du 1^{er} octobre. Paris: Imprimerie Coupy et Jourdan; 1889 (s.d.).
- [24] Magnan V. *Recherches sur les centres nerveux*. Paris: Masson; 1893.
- [25] Cadéac C, Meunier A. Nouvelle note sur l'étude physiologique de la liqueur d'absinthe. *C R Soc Biol* 1889: 633–8.
- [26] Luauté J-P, Saladini O, Benyaya J. Toxicité neuropsychiatrique de l'absinthe. Historique, données actuelles. *Ann Med Psychol (Paris)* 2005;163:497–501.
- [27] Weisbord S, Soule J, Kimmel P. Poison on line: acute renal failure caused by oil of wormwood purchased through the Internet. *N Engl J Med* 1997;337:825–7.

- [28] Millet Y, Jouglard J, Steinmetz MD, Tognetti P, Joanny P, Arditti J. Toxicity of some essential plant oils. Clinical and experimental study. *Clin Toxicol* 1981;18:1485–98.
- [29] Boissier JR, Simon P, Le Bourhis B. Action psychotrope expérimentale des anétholes isomères *cis* et *trans*. *Thérapie* 1967;22:309–23.
- [30] Magnan V, Bouchereau LG. *Statistique des alcooliques*. Paris: Imprimerie E Donnaud; 1872.
- [31] Bernard C. *Principes de médecine expérimentale*. Paris: PUF; 1947.
- [32] Zola E. *Le docteur Pascal*. Paris: Fasquelle; 1984.
- [33] Joffroy A. De l'aptitude convulsive. Des rapports de l'alcoolisme et de l'absinthe avec l'épilepsie. *Gaz Heb Med Chir* 1900;47:133–9.
- [34] Triboulet H, Mathieu F, Mignot R. *Traité de l'alcoolisme*. Paris: Masson; 1905.
- [35] Magnan V, Fillassier A. Alcoolisme et dégénérescence. Londres: C.H. Knight et co; 1912.
- [36] Mignot R. Magnan et ses études sur l'alcoolisme. *Ann Med Psychol (Paris)* 1935;93:738–47.
- [37] Prestwich PE. Temperance in France: the Curious Case of Absinth. *Hist Reflect* 1979;6(2):301–19.
- [38] Delahaye MC. *L'absinthe, histoire de la Fée verte*. Paris: Berger-Levrault; 1983.
- [39] Mill Stuart J. *Auguste Comte et le positivisme* [Trad. G. Clemenceau]. Paris: Baillière; 1866.
- [40] Clemenceau G. Le congrès contre l'alcool. In: Clemenceau G, editor. *Le grand Pan*. Paris: Charpentier et Fasquelle; 1896. p. 263–71.
- [41] Jacquet L. *L'alcool étude économique générale* (pref. G. Clemenceau) [thèse de médecine]. Paris: Masson; 1912.
- [42] Couleru E. Au pays de l'absinthe y est-on plus criminel qu'ailleurs, ou moins sain de corps et d'esprit ? Un peu de statistique SVP [pref. Y. Guyot]. Montbéliard: Société d'imprimerie Mombéliardaise; 1918.
- [43] Lachenmeier DW, Emmert J, Kuballa T, Sartor G. Thuyone-cause of absinthism? *Forensic Sci Int* 2006;158:1–8.
- [44] Chazaud J. Valentin Magnan (1835–1916). *Inf Psychiatr* 2003;79:251–7.
- [45] Haustgen T. Les habits neufs de l'empirisme. *Synapse* 2006;224:1–3.
- [46] Guyot Y. *L'absinthe et le délire persécuteur*. Paris: Aux bureaux du Siècle; 1907.
- [47] Magnan V. De la folie des antivivisectionnistes. *CR Soc Biol* 1884;8:89–94.
- [48] Zola E. *Les Rougon Macquart*, vol. 2. Paris: Gallimard, coll « Bibliothèque de la Pléiade »; 1875 p. 1960–1967.
- [49] Magnan V. De l'alcoolisme. Des diverses formes du délire alcoolique et de leur traitement. Paris: Adrien Delahaye; 1874.